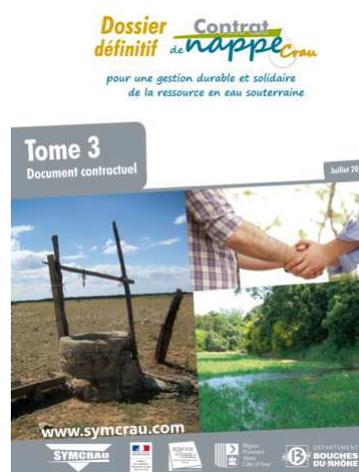


Les acteurs de la nappe de Crau se réunissent le 30 janvier 2017 au Domaine Départemental de l'Etang des Aulnes à Saint-Martin-de-Crau pour signer le Contrat de Nappe.

Ce Contrat est un programme d'actions en faveur de la préservation de la ressource en eau souterraine. Il comprend 70 actions à conduire sur 6 ans (2016 à 2021). Plus d'une cinquantaine de signataires ont choisi de s'engager dans le Contrat dont le Préfet, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, les collectivités locales, les acteurs économiques (agriculteurs, industriels...), les associations de protection de l'environnement, ...

A l'occasion de cette signature, film et témoignages permettront de comprendre les enjeux de l'eau sur une nappe souterraine peu visible mais stratégique et de présenter les actions programmées dans le Contrat.

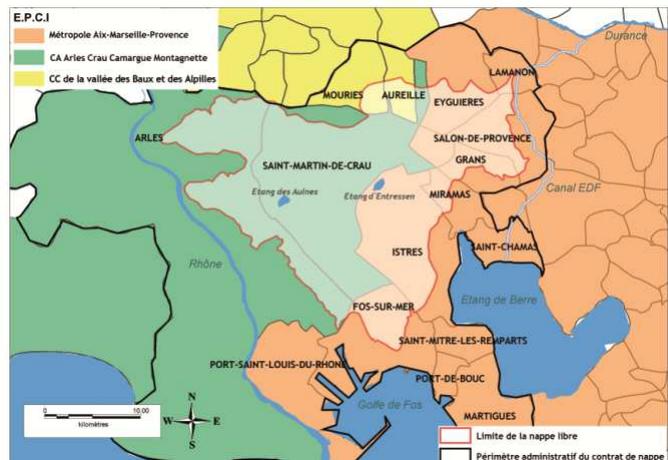
C'est pour cette ressource en eau et son avenir que l'ensemble des signataires s'engagent aujourd'hui à agir, chacun avec leurs compétences et en toute cohérence. Cette mobilisation collective vise à maintenir une eau en qualité et quantité suffisante pour satisfaire les usages humains et économiques du territoire et pour les besoins écologiques qui font la richesse des paysages si particuliers de la Crau.



L'outil Contrat de nappe pour la Crau, pourquoi ?

Le Contrat de nappe est un outil de gestion partenariale de la ressource en eau sur le territoire craven. C'est un programme d'actions cohérentes à conduire pendant 6 ans sur l'ensemble du territoire de la Crau pour répondre aux enjeux quantitatifs, qualitatifs, écologiques et socio-économiques de l'eau.

En effet, **l'équilibre quantitatif est fragile** du fait de la forte dépendance de la recharge à l'irrigation gravitaire depuis les canaux alimentés par le bassin de la Durance (2/3 de la recharge annuelle contre 1/3 pour la pluie). Par ailleurs, la nappe est aujourd'hui largement sollicitée pour les besoins en eau potable et pour les activités économiques (plus de 70 millions de m³ par an sont prélevés alors que la pluie ne recharge la nappe qu'à hauteur de 50 millions de m³ par an). L'absence de rivière sur la plaine n'offre pas de ressource alternative.



La ressource en eau est donc stratégique ici pour le maintien des activités et pour le développement du territoire (alimentation en eau potable, prélèvements agricoles...) et elle repose essentiellement sur l'irrigation des prairies de foin avec les incertitudes correspondantes (pression foncière, coût de l'eau, entretien des canaux, économie agricole de la filière, disponibilité en eau dans un contexte Durancien tendu).

La nappe est également **vulnérable sur le plan qualitatif**, sujette aux pollutions accidentelles, diffuses d'origines diverses et à la remontée du biseau salé. Enfin la nappe alimente des milieux d'une **richesse écologique et patrimoniale** caractéristique (laurons, zones humides...) qui restent fragiles alors qu'ils sont des éléments majeurs du territoire.

Les actions du Contrat de nappe et leur portage

Le Contrat de nappe comprend 70 actions. 40% des actions sont portées par le SYMCRAU (Syndicat Mixte de Gestion de la Nappe phréatique de Crau) et 60 % par des maîtres d'ouvrages publics (communes, intercommunalités, parc naturel régional de Camargue et des Alpilles...) et acteurs privés (Grand Port Maritime de Marseille, Société du Pipeline Sud-Européen...).

Les actions du Contrat permettront de répondre à différents enjeux :

- **Rendre l'AMENAGEMENT du territoire compatible avec la préservation de la ressource en eau souterraine.**
Exemples d'actions : mise en place d'un porteur à connaissance des élus et des aménageurs, accompagnement des porteurs de projet d'aménagement pour éviter, réduire et compenser les impacts sur l'eau souterraine, mieux connaître les zones à préserver en priorité...
- **Maintenir durablement les équilibres QUANTITATIFS (recharge / prélèvements) de la nappe de Crau**
Exemples d'actions : suivre l'évolution du niveau de la nappe et disposer des outils d'alerte nécessaires, mieux connaître les prélèvements et les forages, économiser l'eau, réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable ...
- **Maintenir une bonne QUALITE de l'eau de la nappe pour satisfaire tous les usages**
Exemples d'actions : évaluer les risques de contamination par les phytosanitaires, contrôler la réhabilitation des assainissements non collectifs, savoir gérer les pollutions accidentelles
- **Assurer une gouvernance** à rendre opérationnelles sur le territoire de la Crau en développant notamment des valeurs de solidarité, de gestion concertée et en veillant à anticiper les changements.
Exemples d'actions : coordonner la mise en œuvre des actions du Contrat, suivre et évaluer les résultats des actions...
- **Développer une sensibilisation pour cultiver l'identité de la Crau**
Exemples d'actions : bâtir une stratégie de sensibilisation à la préservation de la nappe, créer des outils de communication correspondants (mallette pédagogique, plaquette...), sensibiliser aux économies d'eau.

Le coût du Contrat de nappe

La 1^{ère} phase du Contrat (2016-2018) s'élève à 9.2 millions d'€ : 66% étant consacrés au volet ressource en eau (coûts liés à la réalisation de travaux de réhabilitation sur les réseau d'eau potable), 26% au volet qualité et les 8% restant à la gouvernance, la sensibilisation et la prise en compte de l'eau dans l'aménagement du territoire ; ces trois derniers volets ne nécessitant pas de lourds investissements mais beaucoup d'implication humaine indispensable mais non chiffrable financièrement.

Les actions sont financées à 35 % par les maîtres d'ouvrage porteurs des actions. Ils sont soutenus par différents partenaires financier : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 48% ; par le Département des Bouches-du-Rhône (13%) et par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (4%)

Un Contrat de nappe concerté avec des instances de dialogue et de suivi

L'élaboration du Contrat de nappe depuis 2013 s'est faite de manière concertée et dynamique, associant de nombreux acteurs locaux au sein d'ateliers participatifs pendant 3 ans.

Une instance officielle de concertation a également été mise en place : le **Comité de nappe** : il s'agit d'un "parlement local de l'eau" représentant tous les usages de la nappe (cf illustration).

L'animation et le suivi sont assurés par le Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCRAU), lui-même porteur d'actions du Contrat.



Contact presse :

ALCAZAR Charlotte, *Chargée de mission "Contrat de nappe" – Directrice du Syndicat*
 Syndicat Mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (SYMCRAU)
 20 Cité des entreprises – Avenue du Tubé - ZI du Tubé Sud
 13800 ISTRES
 Tel: 04.42.56.64.86 -Port: 06.27.47.22.15
contact@symcrau.com